

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3201

présenté par

Mme Meynier-Millefert, M. Reda, Mme Decodts et Mme Le Feur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13:, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.